

LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Cliquez sur une question de la liste pour y accéder directement

1. INSCRIPTIONS.....	2
Qui peut s'inscrire ?	2
Comment s'inscrire ? Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ? Peut-on s'inscrire sur place ?	3
Quels sont les tarifs d'inscription ?	3
Peut-on s'inscrire en famille ? Bénéficiaire d'un abattement tarifaire ?.....	4
Comment s'inscrire en équipe ? Peut-on bénéficier d'un abattement tarifaire ?	4
Peut-on annuler son inscription ?	4
À quoi servent les droits d'inscription ?	4
2. RETRAIT DES DOSSARDS	4
Où, quand et comment peut-on retirer son dossard ? Peut-on retirer le dossard d'une autre personne ?.....	4
Comment se fait le retrait des dossards d'une équipe ?.....	5
3. CERTIFICAT MÉDICAL / AUTORISATION PARENTALE / RÈGLEMENT DE COURSE.....	5
Le certificat médical est-il obligatoire ?.....	5
Étant inscrit en ligne, quand doit-on donner son certificat médical ?.....	6
Faut-il une autorisation parentale pour les enfants ?.....	6
Où consulter le règlement de la Course ?	6
4. S'ENTRAÎNER	6
Des entraînements collectifs sont-ils prévus avant l'événement ?	6
5. JOUR J	6
Y a-t-il une consigne ?.....	6
Y a-t-il des toilettes ?	7
Y a-t-il un ravitaillement sur le parcours ?.....	7
Quel est le système de chronométrage ?.....	7
6. APRÈS LA COURSE / MÉDAILLES ET CADEAUX.....	7
Quand et où peut-on consulter ses résultats ?.....	7
Les arrivants auront-ils une médaille ?.....	7
Les premiers classés ont-ils droit à une coupe ? à un prix ?.....	7
Y aura-t-il un tirage au sort de lots ?	7
Y aura-t-il des photos de course ? Où peut-on les trouver ?.....	8
7. BÉNÉVOLES	8
Peut-on être bénévole pour cette course ?.....	8
8. SITUATION SANITAIRE	8
Quel est le protocole sanitaire anti-Covid mis en place ?	8
La course peut-elle être aménagée ou annulée pour des raisons sanitaires ?	8
Peut-on dans ce cas être remboursé de son inscription ?	9

En raison des conditions sanitaires, nous vous demandons de lire attentivement le protocole sanitaire des participants qui est à la fin de ce document

1. INSCRIPTIONS

Qui peut s'inscrire ?

Le tableau ci-dessous vous indique à quelles épreuves vous pouvez participer, en fonction de votre âge, et de la détention ou non d'un certificat médical (ou d'une licence) :

Épreuves	Conditions d'âge	Présentation d'un certificat médical ou d'une licence
Course du Souffle 10 km	Femmes et hommes de cadets à masters 10 (nés en 2005 et avant)	OUI
Course du Souffle 5 km	Femmes et hommes de minimes à master 10 (nés en 2007 et avant)	OUI
Mini-Course du Souffle 1,5 km	Filles et garçons appartenant aux catégories poussins, benjamins et minimes (nées de 2006 à 2011)	OUI
Jogging 5 km (non chronométré)	Femmes et hommes nés en 2007 et avant	NON
Jogging des familles 1,5km (non chronométré)	Femmes, hommes et enfants nés en 2016 et avant	NON
Marche du Souffle 5 km (non chronométrée)	Tous âges	NON

Le **certificat médical** doit dater de moins d'un an à la date de la course, et préciser « la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

La licence (2021-2022) doit avoir été délivrée par la Fédération française d'Athlétisme ou par une fédération agréée par la FFA.

L'inscription d'un mineur nécessite une **autorisation parentale**.

Comment s'inscrire ? Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ? Peut-on s'inscrire sur place ?

- Le plus commode et recommandé : l'inscription en ligne sur <https://www.espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=2193>
Date limite : jeudi 23 septembre minuit
- Par courrier, en [téléchargeant le bulletin d'inscription](#) et en l'envoyant à l'adresse :
Course du Souffle – Hassina Le Trouher
9-11 rue Larigaldie
91260- Juvisy-sur Orge
Date limite : dimanche 19 septembre

Attention :

- Contrairement aux années antérieures, et en application des règles liées aux contraintes sanitaires édictées par les pouvoirs publics pour limiter les occasions de regroupement, **il n'y aura pas d'inscriptions sur place** (ni le samedi, ni le dimanche matin avant les départs).
- **Le nombre d'inscrits est limité à 1100 pour chaque épreuve**, quel que soit le mode d'inscription, pour le confort et la sécurité des participants sur le parcours dans le parc. Ce plafond est généralement atteint pour le 10 km plusieurs semaines avant l'événement (J-20 en 2019).

Quels sont les tarifs d'inscription ?

quel que soit le mode d'inscription	jusqu'au 19 septembre minuit		après le 19 septembre minuit	
	adultes	mineurs	adultes	mineurs
Course du Souffle 10 km	16 €	7 €	20 €	10 €
Course du Souffle 5 km	11 €	7 €	15 €	10 €
Mini-Course du Souffle 1,5 km		7 €		10 €
Jogging 5 km (non chronométré)	11 €	7 €	15 €	10 €
Jogging des familles 1,5km (non chronométré)	7 €	7 €	11 €	10 €
Marche du Souffle 5 km (non chronométrée)	11 €	7 €	15 €	10 €

Abattements tarifaires :

- Un plafond de 35 € est prévu pour **les familles** (grands-parents, parents, enfants, frères et sœurs en parenté directe et conjoints) s'inscrivant par courrier avant la date limite. Il s'applique quelles que soient les épreuves.
- Des abattements tarifaires sont possibles pour **les équipes** en fonction du nombre d'inscrits, à partir de 15 inscrits ; s'adresser aux organisateurs à sceaux.coursedusouffle@gmail.com

Peut-on s'inscrire en famille ? Bénéficiaire d'un abattement tarifaire ?

L'inscription groupée en famille est possible sur tous les modes d'inscription, en ligne ou par courrier. Mais le plafond tarifaire de 35 € n'est applicable que pour les inscriptions par courrier adressées jusqu'au 19 septembre à

*Course du Souffle – Hassina Le Trouher
9-11 rue Larigaldie
91260- Juvisy-sur Orge*

Comment s'inscrire en équipe ? Peut-on bénéficier d'un abattement tarifaire ?

Une équipe peut être constituée de membres d'un club sportif, de collaborateurs d'une entreprise ou d'une institution, d'étudiants/élèves ou enseignants d'un établissement, d'un groupe d'amis, etc...

En vous inscrivant en équipe vous pouvez :

- concourir pour les **classements par équipe** (challenge du nombre, addition des 5 meilleurs temps sur le 10 km) ;
- bénéficier d'un **abattement tarifaire** en fonction du nombre d'inscrits, à partir de 15 inscrits. Les entreprises peuvent y renoncer et ainsi en faire don à l'association.

Pour bénéficier de procédures d'inscription adaptées ainsi que des abattements tarifaires, il est demandé aux responsables d'équipes de **prendre contact avec les organisateurs** (sceaux.coursedesouffle@gmail.com) le plus tôt possible.

On attire l'attention des équipes souhaitant inscrire des participants au 10 km sur le fait que l'effectif plafond de 1100 inscrits peut y être atteint plusieurs semaines avant l'événement (J-20 en 2019).

Peut-on annuler son inscription ?

Toute inscription est ferme et définitive. Nous n'accéderons pas aux demandes de remboursement d'inscription, ni de transfert de dossard.

Le remboursement d'inscription n'est possible qu'en cas d'annulation d'épreuve pour des raisons sanitaires (*voir chapitre 8. SITUATION SANITAIRE*).

À quoi servent les droits d'inscription ?

Les droits d'inscription acquittés par les participants sont **en totalité reversés à l'Association Vaincre la Mucoviscidose** pour le financement de ses missions sociales :

Guérir demain, Mieux soigner, Améliorer la qualité de vie des malades, Sensibiliser le public. Vous pouvez également soutenir les actions de Vaincre la Mucoviscidose :

- en créant **votre page personnelle de collecte** au profit de l'association sur <https://www.viradeparcdesceaux.org/> ;
- en faisant **un don complémentaire** par chèque (distinct du paiement des droits d'inscription) à l'ordre de Vaincre la Mucoviscidose ; à partir de 15 €, ce don vous donnera droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant.

2. RETRAIT DES DOSSARDS

Où, quand et comment peut-on retirer son dossard ? Peut-on retirer le dossard d'une autre personne ?

Au **Domaine départemental de Sceaux**, Village de la Virade, plaine des 4 statues en contrebas du château (coordonnées GPS: 48.7736 ; 2.2951) :

- le samedi 25 septembre de 14h à 18h

- le dimanche 26 septembre (jour de la course) : à partir de 08h00 et jusqu'à 30min avant chaque départ.

Informations sur le site : <https://www.viradeparcdesceaux.org/infos-pratiques>

Vous devez

- être muni d'un pass sanitaire valide (sauf les mineurs) et
- porter le masque, présenter une **pièce d'identité nécessaire à l'attribution du dossard**, et
- avoir fourni préalablement sur le site internet des inscriptions ou par courrier un certificat médical ou une licence (en ligne ou par courrier) pour les épreuves pour lesquelles ce document est exigé (*voir chapitre 3 : Certificat médical*).
- ATTENTION : Vous n'avez plus la possibilité de présenter votre certificat médical ou licence sur place. Il doit avoir été enregistré auparavant sur le site avant le jeudi 23 septembre à minuit, ou reçu avant le 19 septembre en cas d'inscription par courrier.

Vous pouvez retirer le dossard d'une autre personne si vous êtes muni de sa pièce d'identité. Le retrait du dossard d'un mineur implique la fourniture d'une **autorisation parentale** qui doit également avoir été téléchargée sur le site avant le jeudi 23 septembre à minuit ou reçue avant le 19 septembre en cas d'inscription par courrier. La signature par un parent du registre de retrait des dossards valant autorisation parentale n'est plus possible.

Le jour de l'épreuve, votre dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles fournies par l'organisation) durant toute la course. Il ne devra pas être masqué ni modifié.

Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de l'épreuve.

Attention : aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Comment se fait le retrait des dossards d'une équipe ?

Pour les **équipes**, un **retrait groupé** des dossards est recommandé. Il est obligatoire pour bénéficier de l'abattement et s'effectue au guichet « Équipes » par le responsable d'équipe ou son délégué. S'adresser aux organisateurs à sceaux.coursedusouffle@gmail.com.

Attention : tous les certificats médicaux et licences devront avoir été fournis préalablement. Voir protocole sanitaire.

Pour être en mesure de distribuer les dossards aux coureurs de votre équipe avant le weekend, vous pouvez anticiper et convenir avec les organisateurs d'un RV de prise de possession de l'ensemble des dossards de l'équipe.

3. CERTIFICAT MÉDICAL / AUTORISATION PARENTALE / RÈGLEMENT DE COURSE

Le certificat médical est-il obligatoire ?

Un certificat médical est obligatoire, à défaut d'une licence agréée FFA ou du Pass J'aime courir, pour les courses du Souffle : Course de 10 km et 5 km, Mini-Course de 1,5 km (certificat médical ou bien votre licence FFA, Pass Running pour la saison 2021-2022).

Il n'est pas demandé pour les autres épreuves, pour lesquelles il n'y a ni chronométrage ni classement : Jogging de 5km, Jogging des familles de 1,5km, Marche de 5km.

Pour les mineurs, suite à un décret récent, le certificat médical peut être remplacé par une attestation des parents de renseignement d'un questionnaire médical (annexe II-23 du code du sport) sans réponses positives.

Le **certificat médical** doit dater de moins d'un an à la date de la course, et préciser « la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

La licence (2021-2022) doit avoir été délivrée par la FFA ou par une fédération agréée par la FFA. *Attention : la licence FFTRI n'est plus agréée par la FFA depuis novembre 2018.*

La copie du certificat médical est acceptée. Le certificat médical est délivré par votre médecin.

Important : Le certificat médical ou la licence ou le Pass J'aime courir devront avoir été fournis préalablement au retrait des dossards (en ligne au plus tard le 23 septembre à minuit, ou le 19 septembre en cas d'inscription par courrier).

Étant inscrit en ligne, quand doit-on donner son certificat médical ?

Vous devrez fournir votre certificat médical soit au moment de l'inscription en ligne, soit en le téléchargeant ultérieurement sur le site d'inscription.

- Attention : si vous ne l'avez pas communiqué avant le 23 septembre à minuit (ou le 19 septembre en cas d'inscription par courrier) ou s'il ne comporte pas les bonnes mentions, votre dossard ne pourra pas vous être remis.

Faut-il une autorisation parentale pour les enfants ?

La présentation d'une autorisation parentale est **obligatoire pour les mineurs**, et ce pour l'ensemble des épreuves.

- Cette autorisation peut être communiquée dès l'inscription ou en la téléchargeant ultérieurement sur le site d'inscription, avant le 23 septembre à minuit (ou le 19 septembre en cas d'inscription par courrier).

La signature par un parent du registre de retrait des dossards n'est plus possible.

Où consulter le règlement de la Course ?

Le règlement de la Course est disponible [ici](#) (voir en bas de page)

4. S'ENTRAÎNER

Des entraînements collectifs sont-ils prévus avant l'événement ?

Contrairement aux années antérieures, et dans le souci sanitaire de limiter les occasions de regroupement, il ne sera pas proposé d'entraînement collectif.

5. JOUR J

Y a-t-il une consigne ?

Vous trouverez avant les départs une consigne située près de la zone de remise des dossards, où vous pourrez laisser vos affaires le temps de votre course.

Y a-t-il des toilettes ?

Vous trouverez des toilettes près des différentes entrées du parc de Sceaux, ainsi qu'au Village de la Virade, sous réserve que les règles sanitaires l'autorisent.

Y a-t-il un ravitaillement sur le parcours ?

- Oui, pour le 10km, un ravitaillement est organisé à la mi-parcours. Vous y trouverez de l'eau et du sucre. Mais vous pouvez naturellement choisir d'être autonome.
- Un ravitaillement plus substantiel est organisé à l'arrivée de toutes les épreuves.

Quel est le système de chronométrage ?

Tous les inscrits aux Courses du Souffle se verront remettre un dossard comportant une puce électronique qui sera lue automatiquement lors du départ et de l'arrivée.

6. APRÈS LA COURSE / MÉDAILLES ET CADEAUX

Quand et où peut-on consulter ses résultats ?

Vous pourrez consulter vos résultats sur le site du chronométreur : <https://www.espace-competition.com/index.php?module=accueil&action=resultat>. Ils seront envoyés par mail par le chronométreur aux inscrits en ligne.

Contrairement aux années précédentes, et en application des règles liées aux contraintes sanitaires édictées par les pouvoirs publics pour limiter les occasions de regroupement, il n'y aura pas d'affichage des résultats sur place.

Les arrivants auront-ils une médaille ?

Contrairement aux pratiques d'éditions antérieures de la Course, et dans le souci de limiter les dépenses de l'organisation pour maximiser le montant reversé à Vaincre la Mucoviscidose, seuls les arrivants âgés de 15 ans ou moins se verront remettre une médaille (quelle que soit l'épreuve à laquelle ils participent).

Les premiers classés ont-ils droit à une coupe ? à un prix ?

Une coupe sera remise :

- au premier classé de chaque catégorie âge/sexe pour les courses adultes (10 km et 5 km)
- aux trois premiers classés de chaque catégorie âge/sexe pour la course enfants 1,5 km ;
- aux 3 premiers classés au scratch du 10 km et du 5 km.

Un prix sera remis aux premiers et aux premières classés de chaque catégorie.

Y aura-t-il un tirage au sort de lots ?

Contrairement aux années antérieures, et dans le souci sanitaire de limiter les occasions de regroupement, il ne sera pas organisé de tirage au sort de dossards après les séances protocolaires d'annonce des résultats. En revanche un tirage au sort entre tous les inscrits (courses, joggings, marche) sera effectué par les organisateurs avant le premier départ pour attribuer un vélo électrique à une femme et un homme. Les deux gagnants seront informés

par l'animateur au départ de leur épreuve ainsi que par SMS. La remise des deux lots se fera sur le podium après l'arrivée de la dernière épreuve (vers midi).

Y aura-t-il des photos de course ? Où peut-on les trouver ?

Vous trouverez une vidéo de votre arrivée sur le site du chronométreur.
Les organisateurs publieront une galerie photos sur le site de la Virade :
<http://www.viradeparcdesceaux.org/media>

A noter : les photographes présents le jour de la course sont bénévoles, aussi il est possible que les photos ne soient mises en ligne que quelques semaines après la course, merci de votre compréhension.

7. BÉNÉVOLES

Peut-on être bénévole pour cette course ?

Oui bien sûr. Nous serons heureux de vous accueillir dans l'équipe. Il y a de nombreuses activités, très diverses, pour lesquelles vous pouvez nous aider.

Si vous souhaitez être bénévole de la Course du Souffle, merci de vous adresser à :
virade.soublin@gmail.com michel.soublin@gmail.com

8. SITUATION SANITAIRE

Quel est le protocole sanitaire anti-Covid mis en place ?

La course appliquera le protocole sanitaire en vigueur le 26 septembre, tel qu'arrêté par les pouvoirs publics et adapté au domaine des courses par la Fédération Française d'Athlétisme.

À la date d'aujourd'hui, le protocole sanitaire implique pour les participants les contraintes suivantes :

- Pas d'inscriptions sur place ;
- Fourniture du certificat médical (ou de la licence, ou du Pass J'aime courir) en ligne ou par courrier, avant le retrait du dossard ;
- Présentation d'un pass sanitaire valide le jour de l'épreuve (sauf pour les mineurs) ;
- Port du masque obligatoire au retrait des dossards, à la consigne, dans la zone départ, à la séance d'annonce des résultats et de remise des coupes ; facultatif dans les autres phases de cheminement des participants et pendant l'épreuve elle-même ;
- Mise en place de sens de circulation uniques du retrait des dossards jusqu'au départ de la course, puis après l'arrivée ;
- Pas d'affichage des résultats sur le terrain.

La course peut-elle être aménagée ou annulée pour des raisons sanitaires ?

Nous nous réjouissons de penser que la Course du Souffle au parc de Sceaux devrait, après la parenthèse d'une épreuve connectée en 2020, retrouver en 2021 son format des années antérieures.

En tout état de cause, nous devons respecter toutes les contraintes qui pourraient être définies à l'échéance de fin septembre par les pouvoirs publics et adaptées au domaine des courses par la Fédération Française d'Athlétisme. Les inscrits seront prévenus à l'avance par email des contraintes sanitaires en vigueur à l'échéance de la Course.

En cas de modification du déroulement de l'événement (notamment concernant les horaires ou les conditions de départ), voire dans le cas extrême d'annulation, les inscrits seront prévenus par email.

Peut-on dans ce cas être remboursé de son inscription ?

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons sanitaires, et **uniquement dans ce cas**, vous pourrez soit laisser votre inscription à titre de don à l'association Vaincre la Mucoviscidose, soit en demander le remboursement. Le mail que vous recevrez dans ce cas vous précisera cette alternative.

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES PARTICIPANTS

Dans le contexte actuel lié à la COVID 19, la Virade de l'espoir au parc de Sceaux du 26 septembre 2021, qui inclut la Course du souffle, a établi un protocole sanitaire afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et d'organisation.

Ce protocole est défini au 3 septembre 2021 mais il est susceptible d'évoluer à l'approche de l'événement. Consultez notre site

Attention pour les participants

- Pass sanitaire obligatoire pour participer
- Pas d'inscription sur place
- Certificat médical ou licence et autorisation parentale doivent être téléchargés sur le site d'inscription avant le 23 septembre à minuit, sous peine de nullité et sans remboursement.
- Vous devez avoir recueilli votre numéro de dossard sur le site d'inscription avant d'arriver au Village
- Port du masque et distanciation suivant les zones

Le Protocole

Accès au Village de la Virade (samedi 25 et dimanche 26 septembre)

A date, compte tenu des mesures prises par le gouvernement, la Virade demandera le PASS SANITAIRE pour l'accès au Village et à la course, notamment pour le retrait des dossards et la participation aux épreuves le dimanche 26

septembre.

Le Pass sanitaire doit être valide selon les dispositions qui seront en vigueur au 25 septembre,

Bracelet

Les personnes ayant montré un Pass sanitaire OK se verront remettre un bracelet dont le port, visible pour contrôle, sera obligatoire pendant toute la durée de leur présence à la Course du Souffle au parc de Sceaux.

L'organisation mettra en place un sens de circulation dans le Village pour le retrait des dossards.

Une distance de 1m devra être respectée entre les personnes.

Le port du masque sera obligatoire lors de votre venue dans le Village dans les zones jaunes et recommandé dans la zone verte. Ces zones sont définies sur le plan affiché et matérialisées.

Nous vous recommandons de prévoir vos masques. Néanmoins l'organisation pourra en fournir si besoin.

Des gels hydro alcooliques seront mis en place à différents endroits du Village.

Avant la course

Certificats médicaux ou licence 2021-2022 et autorisation parentale, le cas échéant, doivent avoir été téléchargés sur le site d'inscription avant la clôture des inscriptions le jeudi 23 à minuit.

Il n'est plus possible de remettre votre certificat médical sur place pour recevoir votre dossard. Il devra avoir été téléchargé avant sur le site Internet du chronométreur. Idem pour la licence 2021-2022 et l'autorisation parentale si requise.

Pour les inscrits par courrier, il faudra les envoyer à l'avance par ce même canal courrier.

Afin de limiter la manipulation « papier » de documents, l'ensemble de votre inscription devra être complète et validée dans ces délais pour pouvoir retirer votre dossard. **Les inscriptions incomplètes ne seront pas remboursées.**

Pas d'inscription sur place

Il n'y aura pas d'inscription sur place. Vous devez obligatoirement avoir été inscrit à l'avance sur le site du chronométreur ou par courrier en temps et en heure. Ceci pour éviter la manipulation de documents sur place.

Vous devrez connaître votre numéro de dossard avant d'arriver

Il n'y aura pas sur place de tableau d'affichage alphabétique, pour éviter les regroupements, conformément à la réglementation.

Avant d'arriver au Village, chaque coureur devra consulter la liste des inscrits sur le site du chronométreur pour connaître son numéro de dossard et devra ainsi se rendre directement au bon guichet de remise.

Retrait des dossards possible le samedi 25 septembre

Le retrait des dossards est possible le samedi 25 septembre de 14h à 18h avec masque mais sans Pass sanitaire, mais ce dernier sera obligatoire pour participer aux épreuves le lendemain.

Jour de la course (dimanche 26 septembre)

Consigne

L'organisation proposera une zone de consigne aux participants. Respectez les distances et portez votre masque.

Accès à la zone d'échauffement

Une fois sortis du village, les participants pourront s'échauffer dans une grande zone prévue à cet effet, en vert sur le plan, sur la grande pelouse des 4 statues. Dans cette zone verte, le port du masque est recommandé mais non obligatoire. Les participants pourront aussi s'échauffer dans le parc et rentrer dans la zone verte par un sas prévu, s'ils sont porteurs du bracelet.

Accès zone départ

Cette zone est strictement réservée aux participants portant leur dossard ; des contrôles seront mis en place.

Le port du masque sera obligatoire dans la zone de départ et jusqu'au moment du départ de la course (arche départ).

Parcours

Le port du masque n'est pas requis. Nous vous recommandons de le conserver sur vous, car il sera requis après l'arrivée.

Nous recommandons le respect de la distanciation physique et conseillons d'utiliser la largeur des allées.

Ravitaillement intermédiaire du 10 km

Il y aura un ravitaillement intermédiaire au 5^{ème} km, sur le parcours.

Zone arrivée/ravitaillement

Cette zone sera strictement réservée aux participants à toutes les épreuves.

Veillez à respecter la distanciation.

Le port du masque est recommandé dès que possible après la récupération et en tout cas dans toutes les zones jaunes.

Si jamais vous perdez votre masque durant le parcours, des bénévoles proposeront des masques jetables.
Nous demandons aux participants d'éviter de stagner dans la zone arrivée et à la sortie du ravitaillement.

Zone remise des prix

Dans cette zone **jaune** devant le podium, sur la pelouse des 4 statues, le port du masque et l'espacement seront obligatoires.

Après course

Une cellule de veille COVID 19 durant 14 jours, suite à l'événement, sera maintenue afin d'effectuer le suivi d'une éventuelle contagion et informer les éventuels cas contacts.

Publié le 4 septembre 2021